Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-112

Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales
(Assemblées)

522
Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**18**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Par la délibération du 13 décembre 2022 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a bien voulu déléguer à Monsieur le Maire, certaines de ses attributions.

En application de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions qui ont été prises, dans le cadre de ces délégations.

N° Décision	Objet	Service
DEC2025-070	Convention d'occupation à titre précaire du logement situé, 16 rue Noël Parfait, du 15 avril au 31 décembre 2025, Monsieur BENCHEIKH Abderrahmane et Madame LAMALI Ouahiba	Patrimoine
DEC2025-071	Convention d'occupation à titre précaire du logement situé 21 rue de la Muette, du 15 avril au 31 décembre 2025, Monsieur Albert MARIE	Patrimoine
DEC2025-072	Convention d'occupation à titre précaire du logement situé 6 rue Godeau à Dreux, du 15 avril 2025 au 31 décembre 2025, Monsieur Abdel Samad ENNEBATI	Patrimoine
DEC2025-073	Convention d'occupation à titre précaire du logement situé 21 rue de la Muette à Dreux, du 15 avril 2025 au 31 décembre 2025, Monsieur Didier BILLON	Patrimoine
DEC2025-074	Convention d'occupation à titre précaire du logement situé 6 rue Jean Godeau à Dreux, du 15 avril 2025 au 31 décembre 2025, Madame Hafida ECHIHI et Monsieur Morad MEDDOUR	Patrimoine
DEC2025-075	Décision de mise à disposition à titre gratuit de la Vélo-École pour la projection du film La Nouvelle Aventure Mobile dans le cadre de l'évènement - Mai à vélo	Urbanisme
DEC2025-076	Décision mise à disposition d'un local pour DECOMA Events du 15 avril au 30 novembre 2025	Direction Aménagement Durable
DEC2025-077	Ligne de trésorerie Crédit Agricole Val de France	Finances

N° Décision	Objet	Service
DEC2025-078	Ligne de trésorerie Caisse d'Épargne Loire Centre	Finances
DEC2025-079	Modification ligne de trésorerie Caisse d'Épargne Loire Centre	Finances

DEC2025-080	Mise à disposition des locaux de l'école St-Martin pour l'organisation d'une fête de fin d'année organisée par l'APE Les Chenapans le 28 juin 2025,	Éducation Enfance Famille
DEC2025-081	Demande de subvention de 51 293 € pour le financement de la création d'espaces sportifs dans le parc Louis-Philippe dans le cadre de la Dotation politique de la ville	Contractualisation
DEC2025-082	Demande de subvention de 375 614,06 € pour le financement de la création du mail paysagé du quartier NPNRU des Bâtes dans le cadre de la Dotation politique de la ville	Contractualisation
DEC2025-083	Demande de subvention de 247 758,09 € pour le financement de la requalification de la rue de Koudougou du quartier des Bâtes dans le cadre de la Dotation politique de la ville	Contractualisation
DEC2025-084	Demande de subvention de 145 466,23 € pour le financement de la requalification de la rue S. Allende du quartier NPNRU des Bâtes dans le cadre de la Dotation Politique de la ville	Contractualisation

Par ailleurs la liste des marchés et avenants notifiés est présentée ci-dessous.

Intitulé Marché + lots	Titulaire	Montants	Date de notification + Durée / Délais
Avenant 1 sur marché 2022-21 Service d'assurance de la ville Lot 5 Tous risques expositions	LIBERTY / WTW	+ value sur taux CAT NAT de 366.37 €	15/04/2025
PA2434 AC COMPOSITE Contrôle et Maintenance des équipements des aires de jeux et agrès sportifs du patrimoine de la ville de Dreux Lot 1 Contrôle annuel des jeux et agrès sportifs	SOLEUS	2048 HT partie forfaitaire et maxi 6000 € par an partie unitaire	Notifié le 05/05/2025 pour 12 mois reconductible deux fois 12 mois

Intitulé Marché + lots	Titulaire	Montants	Date de notification + Durée / Délais
PA2434 AC COMPOSITE Contrôle et Maintenance des équipements des aires de jeux et agrès sportifs du patrimoine de la ville de Dreux Lot 2 Contrôle, entretien, réparation et mise	JULIEN	13 264,99 HT partie forfaitaire et maxi 50 000 € par an partie unitaire	Notifié le 06/05/2025 pour 12 mois reconductible deux fois 12 mois

en sécurité des équipements des aires de jeux et agrès sportifs			
Avenant 6 sur marché 2021-2 Accord-cadre mono-attributaire - Location de matériels d'impression et maintenance (Groupement ville-agglo)	KONICA	+ value de 2270.60 € TTC pour ajout de 2 copieurs Écluzelles pour l'Agglo	Notifié le 05/05/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

PREND ACTE des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales et de la liste des marchés et avenants notifiés.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 7 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET